



Évolia pour optimiser la gestion du hors-dispo TS



Qu'est-ce qu'Évolia et comment sera-t-il utilisé ?

Évolia est une application complémentaire à GRH-Paie, qui demeure l'outil principal de gestion des horaires. Cette nouvelle application servira à vous communiquer les quarts de travail qui demeurent non comblés, après le roulement habituel effectué selon les disponibilités des employés (CT et TS). Elle vous permettra de manifester votre intérêt directement en ligne. La plateforme est gratuite et accessible via le Web ou une application mobile.

À la suite de la phase 1 amorcée en décembre 2025 avec la catégorie 1, le déploiement d'Évolia se poursuit. L'application sera désormais accessible à l'ensemble des employés des catégories 2, 3 et 4 ayant une disponibilité en temps supplémentaire active à leur dossier, ainsi qu'aux retraités réembauchés dès le 2 février 2026.

Votre responsabilité :

Dès aujourd'hui, vous pouvez créer votre compte à partir du courriel que vous recevrez d'Évolia à votre adresse personnelle. Si vous ne le voyez pas dans votre boîte de réception, veuillez vérifier vos courriels indésirables.

Lorsqu'un quart est publié, vous recevez une notification pour les quarts compatibles avec votre profil. Vous pouvez alors lever la main directement dans l'application pour indiquer votre intérêt. Lorsqu'un quart vous est octroyé, une notification vous est envoyée et celui-ci est automatiquement intégré à votre horaire. Il demeure essentiel de toujours valider votre horaire dans GRH-Paie.

Pour toute modification ou annulation, continuez de communiquer avec la GAR.

1-833-454-3427

Capsule vidéo :

Une capsule vidéo pour savoir comment créer votre compte sur l'application est disponible sur la page Intranet de la GAR. [Gestion des activités de remplacement](#)

Certaines sections de la vidéo ne s'appliquent pas à notre utilisation actuelle. Vous n'aurez pas la possibilité de consulter les horaires de vos collègues ni la messagerie.

Application:

- Les quarts de travail non comblés seront disponibles dans l'application toutes les semaines et seront relancés quotidiennement. Ils seront attribués sous l'ordre du premier arrivé, premier servi.

GRH-Paie demeure en tout temps la référence, autant pour votre horaire que vos disponibilités

